



## Declaration pmi maltraitance

Par **ndelchard**, le **04/12/2009** à **06:59**

Bonjour,rnj'ai une fille de deux ans qui ne connait pas son pere biologique mais qui vie tres bien sans pour le reste tous va pour le mieu rnLa PMI de ma region ma appeller pour me prevenir qu'une plainte pour maltraitance avait etait deposer a mon egar contre ma fille rnc'est propos sont bien evidament faux rnque puis je faire ?rnfaut'il attendre les resultat de l'enquete social ?rnsalutation

Par **jeetendra**, le **04/12/2009** à **10:41**

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF d'Eure et Loir - Abbaye Saint Brice - 1 rue Saint Martin au Val - 28000 Chartres - Tél : 02 37 34 75 63 rnrnCentre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF - Antenne de Dreux - 10 rue Tourniquet - 28100 Dreux - Tél : 02 37 42 79 77rnrnCentre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF - Antenne de Nogent Le Retrou - Centre Communal d'Action Sociale - 71 rue Saint Hilaire - 28400 Nogent Le Retrou - Tél : 02 37 52 55 64 rnrnBonjour, contactez l'Association CIDFF proche de votre domicile, ils tiennent des permanences juridiques, psychologiques, sociales et vous aideront à gérer cette douloureuse situation, courage à vous, bonne journée.

Par **ndelchard**, le **04/12/2009** à **15:34**

je le fait de suite merci a vous